



| juin 2025

n°7

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

PEFC, ORE, RDUE...

Dossier spécial
Environnement

SOMMAIRE

- Hommage p 3
- Actualités p 4-5
- Certification PEFC p 6-7
- Réglementation RDUE p 8
- ORE - Témoignage p 9
- Page économie p 10
- Simulateur d'aides Fransylva... p 11
- Actualités / Agenda p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
bourgognefranchecomte.cnpf.fr/

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Hugues de CHASTELLUX,
Gilles de CORSON, Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,
Sabine LEFEVRE, Marine THOMAS

Mise en page :

Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Thomas Deprick, Philippe Lacroix,
Ghislaine Nouallet, Martial Taulemesse

Impression / Routage :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : juin 2025

Tirage : 15 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Bernard Petit © CNPF

Avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Éditorial

Au moment où je rédige cet édit, je ne peux que mentionner en premier lieu la disparition soudaine de Christian Bulle. Homme aux multiples casquettes forestières, que je connaissais très peu mais que je côtoyais en Conseil de centre du CNPF BFC, il faisait preuve d'une implication sans limite et partageait généreusement son érudition en matière forestière. Tout naturellement, mes pensées vont à sa famille.

Ce printemps, dont la météo à la pluviométrie généreuse ressource nos forêts, est un temps important dans l'actualité du monde de la chasse. C'est l'heure des CDCFS, les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage. C'est à ce moment que les fédérations déclinent et soumettent au préfet (et à la DDT) l'année cynégétique à venir à travers le renouvellement ou la prise d'arrêtés. Les représentants des intérêts forestiers sont présents pour avis, il est important d'y participer. C'est la seule instance départementale dans laquelle nous sommes conviés à échanger avec les chasseurs et la DDT. C'est un bras de fer pas toujours équitable pour faire état de notre détresse face aux dégâts. Dans la mesure du possible, je vous invite à y participer et à faire connaître vos difficultés face aux dégâts de gibier, pour que nos remarques et contributions soient suivies d'effet.

Autre équilibre important auquel nous sommes attachés, c'est l'équilibre des enjeux environnementaux et de gestion. Nous vous proposons dans ce numéro de découvrir quelques nouveautés en matière de réglementation européenne (RDUE), de certification (PEFC) et de mesures volontaires (ORE).

Bonne lecture ■ E.P.



Disparition de Christian Bulle Un homme dont la vie aura été consacrée à la forêt

Le 13 avril dernier, Christian Bulle disparaissait à l'âge de 72 ans. Président de Fransylva Franche-Comté depuis 2018, Christian avait pris sa tâche à bras le corps, avec dévouement et passion.

Ceux qui l'ont connu savent que son investissement personnel était de chaque instant, 24h/24 et 7j/7. Toute sollicitation d'un adhérent était souvent satisfaite dans la journée. Pas de place à la subjectivité et à l'interprétation pour traiter les questions délicates. Travailleur acharné, Christian avait à cœur de trouver l'information juste, et parlait sans détours. Christian avait consacré une grande partie de sa vie à la forêt : après une carrière à l'ONF, il s'est installé peu après la tempête de 1999 comme gestionnaire forestier au service de propriétaires forestiers, avant de s'engager au sein de Fransylva Franche-Comté à sa retraite. Outre sa fonction de président, Christian était membre du Conseil d'Administration et du Bureau national de Fransylva et, à ce titre, était conseiller du président d'Amécourt. Il était également Président de PEFC BFC, vice-président de FIBOIS BFC et très actif comme conseiller au CNPF BFC, convaincu de l'intérêt de la gestion durable des forêts. Ses responsabilités étaient le fruit de ses multiples compétences, en premier lieu forestières, mais aussi juridiques. Il était aussi un excellent connaisseur des nombreuses contraintes qui cernent les forêts et les forestiers. Christian était un passionné, un amoureux de la forêt. Investi dans un groupement forestier familial, il était aussi un chasseur et un fin observateur de la nature. Son énergie, sa franchise, son efficacité redoutable ont été



© DR

bien souvent moteurs dans les discussions autour de la forêt, qu'elles soient locales, régionales ou nationales. Ses obsèques dans son village des Planches en Montagne ont rassemblé autour de sa famille, ses amis et de très nombreux représentants du monde forestier, qui ont tenu à lui rendre un dernier hommage. Mais Christian restera encore longtemps présent par les souvenirs qu'il laisse dans nos mémoires. L'ensemble de la rédaction de *Parlons Forêt* présente ses condoléances à sa famille. ■

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranche-comte.cnpf.fr

ETUDE PROSPECTIVE À HORIZON 2040

La Préfecture de région, le Conseil régional et Fibois Bourgogne-Franche-Comté ont lancé le 28 mars dernier une grande étude prospective sur la filière à horizon 2040.

Dans le contexte de très fortes incertitudes que nous connaissons, entre impact du changement climatique et fluctuations rapides des marchés du bois, il est essentiel de réfléchir collectivement aux avenir possibles de la filière en région et aux leviers à actionner pour construire ensemble un futur souhaitable.

À LA CONFLUENCE DE LA FORÊT ET DE L'EAU

L'assemblée générale annuelle de *Fransylva 21* s'est tenue le samedi 26 avril dernier à Montbard (21). La quarantaine d'adhérents présents a eu le plaisir d'entendre un excellent exposé de Charles Champetier, président de l'association Hydrauxois. Très engagé pour la défense des propriétaires, M. Champetier a détaillé les éléments de la loi sur l'eau qui peuvent impacter les forestiers (continuité écologique des cours d'eau...). Le syndicat recommande à tous les propriétaires d'étangs, de moulins ou de biefs, de se renseigner sur leurs droits et devoirs, en se rapprochant d'une association comme *HYDRAUXOIS* ou *ARPOHC* (plus centrée sur la Côte-d'Or).

L'après-midi a été consacrée à une visite du ruisseau de Fontenay, où des ouvrages hydrauliques anciens permettent d'imaginer désormais l'installation de microcentrales hydro-électriques.

Joseph de BUCY - Fransylva 21

MC4CO2 - le projet Forêt et Carbone dans le Morvan



Sylvain Gaudin © CNPF

LABEL BAS CARBONE

Le projet *Forêt et Carbone Massif Central*, coordonné par le CNPF, vise à faire du Massif Central (et donc du Morvan) un territoire de référence dans la lutte contre le changement climatique, en exploitant le potentiel des forêts privées pour stocker du carbone. Il se concentre sur l'augmentation de la séquestration du carbone, la valorisation des stocks existants et vise à rapprocher les forestiers des entreprises désireuses de compenser leurs émissions de carbone.

S'appuyant sur les itinéraires forestiers du *Label Bas-Carbone*, il explore également, à travers la mise en œuvre de projets pilotes et innovants, de nouvelles méthodes sylvicoles pour améliorer la gestion forestière et augmenter les stocks de carbone dans les forêts du Massif Central. ■

Pour en savoir plus

Votre contact :
Quentin Maréchal

Technicien forestier
CNPF BFC - Antenne du Morvan
3 place Monge - 21210 SAULIEU
06 28 42 33 15 - quentin.marechal@cnpf.fr



Retrouvez également plus d'informations sur le site Internet du CNPF BFC :

bourgognefranchecomte.cnpf.fr/foret-et-carbone-massif-central-morvan

Nouveau seuil des PSG à 20 ha

Il est encore temps de se mettre en conformité !

La loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, dite « Loi incendie », a confirmé l'importance des documents de gestion dans leur rôle de limitation de ce risque. À ce titre, l'obligation de disposer d'un Plan simple de gestion (PSG) a été abaissée de 25 à 20 ha.

Nous annonçons dans de précédents numéros une campagne d'appels auprès de 800 propriétaires. Certains ont déjà répondu en déposant à l'agrément un PSG ou en nous faisant savoir qu'il était en cours de rédaction. **Une campagne de rappels sera prochainement envoyée afin de s'assurer que les délais de mise en conformité soient respectés par le plus grand nombre.** Il est important de noter que des visites conseils peuvent être sollicitées auprès des techniciens de votre secteur.

Rendez-vous sur le site du CNPF BFC pour se remémorer les conditions d'éligibilité au PSG, les délais de mise en conformité et pour connaître les coordonnées des techniciens de secteur :

bourgognefranchecomte.cnpf.fr ■ Soraya Bennar CNPF BFC

EN BFC

Une dynamique bien lancée avec **10% des PSG** appelés déjà agréés !

Petits lots d'essences feuillues diverses ? Des solutions de mobilisation !

Le Conseil d'administration de Fransylva Franche-Comté a visité, en mars dernier, la scierie des *Avivés de l'Est* à Vellefans (25). Cette entreprise est dirigée depuis l'été dernier par Éric Delobel, qui a pris la succession d'Éric Ducrot, et transforme environ 10 000 m³ de grumes annuellement, avec l'ambition d'augmenter la production.

Pourquoi cette scierie a-t-elle attiré notre attention ?

Parce qu'elle transforme nombre d'essences feuillues, et ce depuis 1864. Le hêtre est l'essence principale, suivi d'essences diverses : charme, érable sycomore, robinier, merisier, tilleul, chêne et frêne, dans un rayon d'approvisionnement de 50 à 80 km.

La question de l'approvisionnement est prégnante, notamment pour certaines essences, tels l'érable sycomore, le frêne et le hêtre, dont trop de grumes partent non transformées pour le grand export. Une partie de l'approvisionnement en hêtre est assurée par des contrats avec la forêt publique, une autre par



Grégory Sajdak © CNPF

les ventes de bois façonnés ou sur pied de l'ONF, et le reste par des achats vers des particuliers.

Les lots complets de ces essences diverses équivalant à un camion (environ 25 m³) sont rares, hormis pour des propriétaires forestiers qui ont eu la sagesse de conserver ces essences, dont une grande partie part en bois de chauffage, au motif que « ça ne se vend pas ».

Mais comment regrouper l'offre, afin d'avoir ce fameux camion mélangé de hêtre, charme, merisier etc. ?

Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre, de préférence en amont de l'exploitation.

- Contactez vos voisins, afin de savoir si, à l'occasion de votre exploitation, ils ne pourraient pas mobiliser quelques grumes supplémentaires.
- Contactez les *Avivés de l'Est* à travers leur acheteur bois, Benoit Ferciot : ils auront très probablement une opportunité de ramasser votre petit lot, à l'occasion du passage de leur grumier à proximité.
- Les coopératives et les gestionnaires forestiers ont, plus facilement qu'un propriétaire seul, cette capacité de mobilisation. Les contacts de ces professionnels avec le dirigeant de la scierie ou son commis de coupe sont très rares, il serait intéressant que cela évolue.

Un certain nombre de scieries en région ont cette capacité à transformer des essences diverses de feuillus. Sur simple demande vers le syndicat, vous pourrez avoir une liste de ces entreprises. ■

Christian Bulle Fransylva Franche-Comté

Renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

La nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura définira le projet de territoire pour la période 2026-2041. C'est un contrat territorial qui engage les acteurs locaux qui la signent autour d'une vision partagée pour un développement harmonieux et respectueux des richesses du territoire. Son rôle principal est de concilier la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager avec le développement des activités du territoire.

Concernant la forêt, des échanges nombreux ont eu lieu afin de tenter de rétablir un certain équilibre entre les activités de la filière forestière face aux aspects écologiques. Toutefois, ces négociations datent d'il y a plus d'un an et depuis lors, le changement climatique a pris de l'ampleur sur le territoire. Il entraîne déjà une grande mortalité des épicéas.

La disposition 11 est intitulée « Adapter la sylviculture pour maintenir voire améliorer les fonctionnalités écologiques des milieux forestiers ». Le projet actuel prévoit de laisser nos forêts se régénérer toutes seules sans planter des espèces

mieux adaptées au climat futur. Seules des expérimentations de migration assistée sont envisagées.

L'approvisionnement des scieries locales en grumes résineuses diminuera fortement puisque la majorité des épicéas seront morts. Sur les sols très superficiels, miser sur la régénération naturelle est économique et pertinent. Mais pour les sols plus profonds, il serait souhaitable de pratiquer une sylviculture dynamique introduisant des essences plus « chaudes » en complément de la régénération naturelle, afin de fournir plus rapidement des volumes de grumes plus conséquents aux scieries.

Continuer à améliorer les dessertes permettrait une gestion plus fine, devenue nécessaire pour réussir la sylviculture mais aussi pour lutter contre les incendies.

Bien que mentionnés dans la charte, ces aspects ne semblent pas encore suffisamment pris en compte, alors que, bonne nouvelle, selon le rapport décennal suisse 2025, la qualité de la biodiversité en forêt se maintient. ■

Philippe Lacroix Conseiller de Centre 39 CNPF BFC



Thomas Deprick PEFC Bourgogne-Franche-Comté

Les nouveaux standards PEFC pour la France entrent en vigueur Une avancée majeure pour la pérennité des forêts !

Les nouvelles exigences de gestion forestière durable PEFC pour la France (« nouveaux standards ») entrent en vigueur. Ce sont plus de 100 exigences qui se traduisent par 31 engagements, dont 9 évolutions principales, que devront prendre les forestiers certifiés PEFC pour continuer d'agir en faveur de la pérennité des forêts. À partir de maintenant, s'ouvre une période de transition qui s'achèvera le 25 septembre 2026, pendant laquelle les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers, les gestionnaires forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers engagés dans PEFC vont prendre connaissance des nouvelles exigences et les mettre progressivement en application, avec l'accompagnement de l'organisation PEFC de certification de groupe de leurs territoires respectifs.

Adapter les exigences PEFC pour rester à la hauteur des enjeux forestiers français

Alors que la gestion des forêts se pense sur le temps long, les enjeux autour de leur pérennité évoluent de plus en plus rapidement : accélération du changement climatique, consommation croissante des produits à base de bois, attentes sociétales. En tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des retours d'expérience du terrain, l'adaptation des pratiques forestières est nécessaire pour faire face à ces nouveaux enjeux. C'est ce que fait PEFC en révisant régulièrement ses règles de gestion forestière durable, selon le principe de l'amélioration continue, afin que les propriétaires forestiers et les intervenants en forêt continuent de figurer parmi les plus grands alliés de la pérennité des forêts. Les nouvelles exigences PEFC, issues de la dernière révision qui vient de s'achever, sont le résultat d'un travail collectif

qui a associé, au sein d'un Forum PEFC, plus de 110 parties prenantes concernées par la gestion des forêts françaises. Pendant plus d'un an, en concertation, elles ont défini ces nouveaux standards, auxquels ont été intégrées les exigences du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Les évolutions principales en forêt PEFC en France métropolitaine dès 2025 :

- Interdiction des produits chimiques désherbants,
- Clarification de la notion de « zones de sensibilité paysagère »,
- Réduction de la taille autorisée de coupes rases et introduction d'un diagnostic pour justifier tout dépassement,
- Précision des moyens à mettre en œuvre pour contribuer à la restauration de l'équilibre forêt-faune,
- Introduction de la notion et encadrement de la transformation des forêts,
- Introduction de la notion de Zones Forestières à Haute Valeur Écologique,
- Pratique renforcée de diversification des essences,

Pour en savoir plus

Votre contact en BFC : Thomas Deprick
06 16 30 89 11 / contact@pefc-bfc.fr

Le nouveau site Internet permet de réaliser une expérience inédite de la forêt certifiée PEFC en France métropolitaine.
Plus d'informations sur www.pefc-france.org



- Augmentation du nombre d'arbres vieux et d'arbres morts à conserver,
- Mise en œuvre des engagements PEFC dans les espaces agroforestiers.

De nouveaux outils pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux standards

Un guide pour comprendre comment mettre en œuvre les nouvelles exigences et une plaquette qui présente les 9 évolutions principales sont à disposition pour tous les propriétaires forestiers, exploitants forestiers et intervenants en forêt engagés dans PEFC. ■



Anne Geneix © CNPF

PEFC, une association en constante évolution

Créée en 2017 par la fusion des deux associations régionales historiques, PEFC Bourgogne-Franche-Comté, malgré sa jeunesse, a connu deux présidents, un renouvellement d'équipe et s'apprête à relever de nouveaux défis qui vous sont présentés dans ce dossier spécial.

La Gouvernance

Patrice de FROMONT Fransylva	Christian BULLE Fransylva	Jacques HUMBERT Communes forestières
<p><i>Après neuf années dans la mouvance de PEFC, je retiens que PEFC est une grande famille de la filière bois où se retrouvent et dialoguent les associations, les organismes professionnels et les syndicats qui ont un lien avec la forêt et le bois.</i></p> <p><i>La plus grande satisfaction que doit avoir un forestier certifié PEFC, c'est son engagement personnel à gérer sa forêt en la respectant et en assurant son avenir.</i></p> <p><i>La mienne a été, en plus, d'apporter ma pierre à l'édifice PEFC, tout en ayant beaucoup reçu d'administrateurs dévoués et constructifs ainsi que de collaborateurs motivés.</i></p> <p><i>Je les en remercie.</i></p>	<p>Christian Bulle a été un président dynamique pendant près de deux années. Pleinement mobilisé, il a œuvré à la réorganisation de l'association PEFC afin que la Bourgogne-Franche-Comté soit prête à répondre aux futurs enjeux forestiers. Il a également défendu PEFC auprès de toute la filière forêt-bois, pour consolider notre certification dans la région.</p>	<p><i>C'est avec émotion que j'ai accepté de succéder à Christian.</i></p> <p><i>Le défi de la certification m'anime depuis plusieurs années en région et au national.</i></p> <p><i>L'arrivée d'un nouveau standard est un moment particulièrement motivant.</i></p> <p><i>Au-delà de la satisfaction d'avoir réussi à aboutir à un consensus, son entrée en application doit être réussie.</i></p> <p><i>La tribune offerte dans cette revue est un des moyens pour faire connaître au plus grand nombre nos nouvelles mesures.</i></p>

L'équipe

PEFC Bourgogne-Franche-Comté, c'est une équipe de 3 personnes (de gauche à droite)
Thomas DEPRICK, délégué
Audrey MANIERE, chargée des contrôles
Sandra GARNERET, responsable administrative



Une nouvelle association **PEFC Territoires** est en cours de création. Elle a pour but de regrouper toutes les associations régionales pour plus de performance. Plus d'informations à venir dans un prochain numéro mais retenez que vos interlocuteurs locaux resteront les mêmes.

Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts RDUE : les principaux points clés à retenir

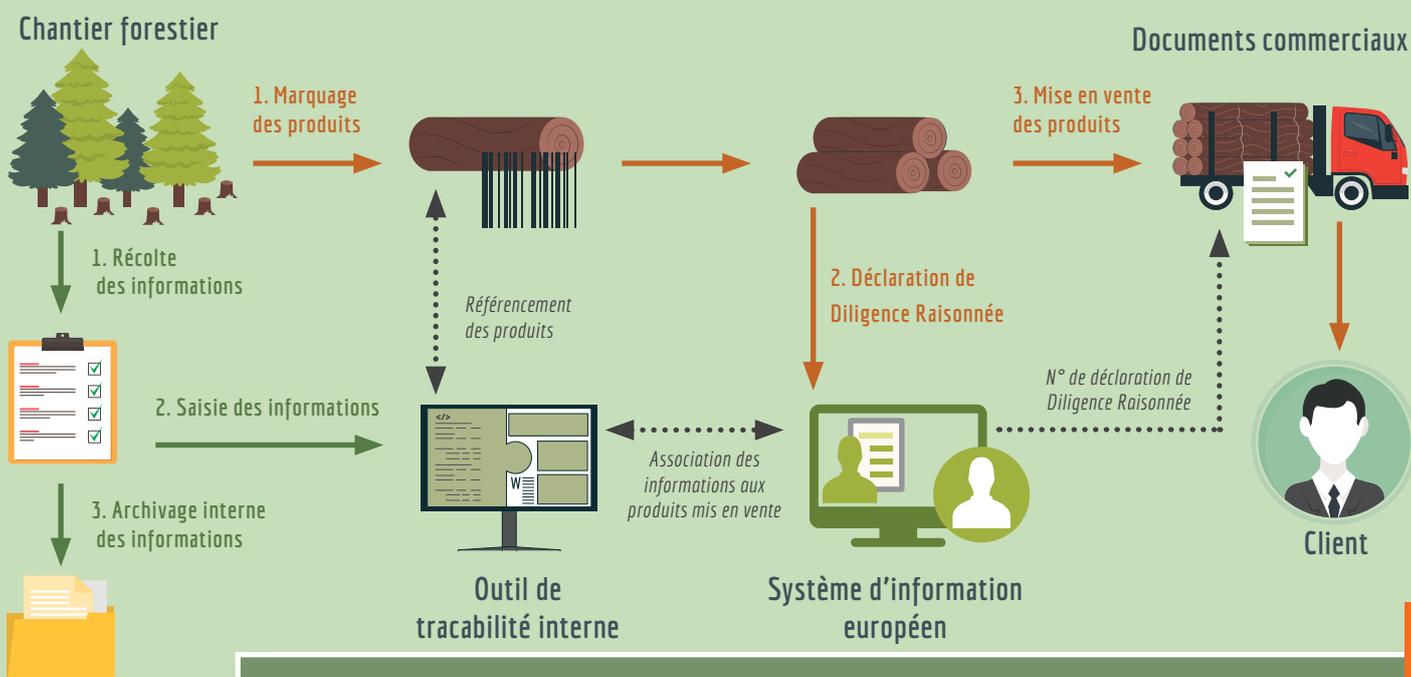
Article rédigé avec l'aide de **Martial Taulemesse** FIBOIS BFC - Inspiré de la fiche pédagogique RDUE de la Fédération nationale du bois

Le Parlement européen a publié le 9 juin 2023 un Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) dont l'objectif est de minimiser la contribution de l'Union Européenne (UE) à la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde. À partir du 30 décembre 2025 (et du 30 juin 2026 pour les TPE/PME), tous les produits issus de l'exploitation forestière ne pourront plus être mis en vente, ou importés sur le marché de l'UE, ou exportés depuis le marché de l'UE à moins que les 3 conditions suivantes soient remplies :



L'exploitant forestier, quel que soit son statut (exploitant, scieur achetant des coupes sur pied, coopératives, autre) devient un maillon central et incontournable du dispositif, car c'est lui qui doit apporter la garantie de premier niveau de « zéro déforestation », assurer la géolocalisation du chantier et archiver ces informations.

Toute une chaîne de traçabilité de la matière est ensuite assurée, de sorte qu'il devrait être possible, en scannant un produit fini, de retrouver la/les parcelles forestières dont il est issu. ■



Propriétaires forestiers, quel impact sur la relation avec vos acheteurs de bois ?

Les acheteurs vous demanderont de garantir la légalité de la coupe dont est issu le bois. L'agrément d'un document de gestion, une autorisation de coupe ou une attestation sur l'honneur pourront vous être demandés. Sans pièce justificative, la vente de bois deviendra très compliquée voire impossible. Plus d'informations sur : fibois-bfc.fr

De l'ORE dans les forêts ?

L'obligation réelle environnementale (ORE) est un outil créé depuis près de 10 ans, mais très peu utilisé. Qu'en est-il en forêt? Rencontre avec Ghislaine Nouallet, co-gérante du Groupement forestier (GF) pour la Sauvegarde des Feuillus dans le Morvan, qui a construit une ORE dont la signature est prévue le 6 juin 2025.

D'où est venue l'idée de contracter une ORE ?

Le GF a fait l'acquisition en 2023 d'une parcelle de 15 ha sur la commune d'Anost. Cette parcelle est particulièrement riche, dans un bon état sanitaire, composée principalement de chêne et de hêtre. C'est un forêt ancienne (couvert forestier ininterrompu depuis plus de 200 ans) en bordure de la Cure et jalonnée par de nombreuses queues*, ce qui donne une dimension paysagère et environnementale forte. La précédente propriétaire était très attachée à la naturalité cette parcelle, bien qu'issue d'une coupe rase de taillis au début du 20^e siècle. L'ORE nous a paru être un bon moyen d'acter ses dernières volontés avec un engagement sur 99 ans, même si la philosophie de gestion du GF s'oriente vers la futaie mélangée à couvert continu.

Quel a été le parcours pour aboutir à l'ORE ?

Notre GF est accompagné par un Expert forestier, Tristan Susse, ce qui nous a permis d'avoir des données dendrométriques précises mais nous souhaitons en savoir plus sur les dimensions faunistiques et floristiques. Nous avons donc pris contact avec le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et le CNPF, qui a pu faire des relevés d'indices de biodiversité potentielle (IBP). Le PNRM s'est montré très intéressé par notre démarche et a présenté en Assemblée générale du GF les modalités de mise en œuvre d'une ORE. Les sociétaires se sont reconnus dans l'outil et ont donné mandat aux co-gérants pour sa mise en œuvre avec le PNRM comme co-contractant.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous venons de finaliser le contrat qui stipule les engagements des deux parties. Cela va se concrétiser selon les axes suivants pour le Groupement forestier :

- Mettre en place une trame de vieux bois et 2 îlots de la parcelle en libre évolution,
- Maintenir 75 arbres habitats,
- Pas de coupe rase ni de plantation,
- Disposer d'un document de gestion durable,
- Associer le PNRM aux décisions importantes.

Les engagements pour le groupement sont importants, pensez-vous que cela alourdira votre processus de décision ?

Les engagements que nous avons pris correspondent déjà à ce que nous avons l'habitude de pratiquer. La nouveauté réside dans l'association du PNR aux prises de décision importantes. Concernant la gestion courante, les opérations de martelages se poursuivront comme dans nos autres propriétés, à la différence que les arbres habitats seront mieux identifiés

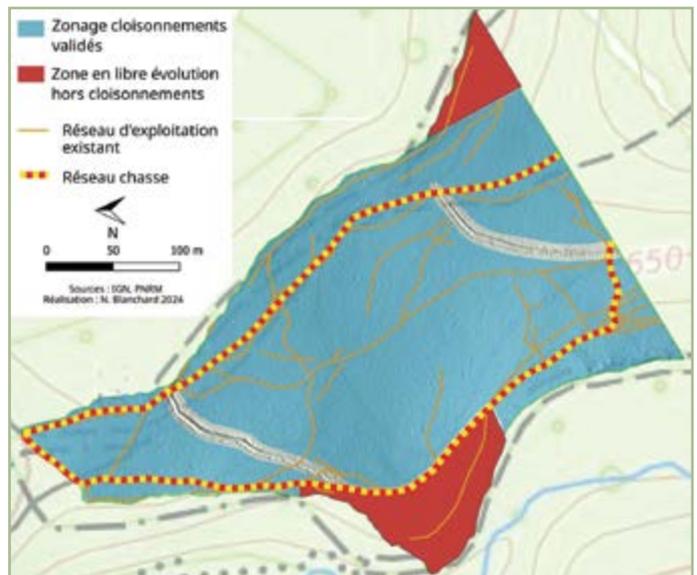
pour faciliter la tâche du gestionnaire et des entreprises qui interviendront ensuite. A noter que la parcelle reste chassée pour assurer le renouvellement par régénération naturelle.

Avez-vous prévu des clauses de compensation financière et quelles sont les pénalités en cas de non respect des engagements de l'une des parties ?

D'un point de vue réglementaire, le PNRM, en tant que collectivité territoriale, a la capacité de rédiger un acte authentique administratif qui suivra les prochaines transactions. Par ailleurs, nous prévoyons d'informer nos voisins qui transitent par notre parcelle pour l'exploitation de leurs bois, afin de veiller à ce qu'ils respectent nos engagements. Enfin, nous envisageons d'annexer l'ORE à notre Plan simple de gestion.

Comment allez-vous vous assurer de sa continuité ?

L'ORE que nous prévoyons de signer ne prévoit pas de clause financière, nous l'avons conçue comme un engagement moral et une opportunité d'accès à des sources de financements extérieures (Sylvacces, Nature Impact du WWF, ou autre système qui pourrait voir le jour). Si une clause n'est pas respectée, une pénalité financière s'applique à la partie défaillante avec obligation de remise en état. L'ORE prend alors fin. ■



Points de vigilance

- Le propriétaire foncier s'engage et engage les suivants sur le long terme.
- Il reste responsable du bien et doit s'acquitter de l'impôt.
- Si l'ORE prévoit de disposer d'un document de gestion durable ou si la propriété en dispose déjà, veiller à ce que les clauses de l'ORE ne soient pas en contradiction avec le Schéma régional de gestion sylvicole.

Opportunités

- Source de financements possible des services écosystémiques
- Alternative à l'acquisition foncière
- Vitrine et support de formation
- Observatoire des ORE forestières à constituer et bénéfiques environnementaux à mesurer

Note du CNPF

* Terme morvandiau pour désigner des arbres plessés en bord de chemin ou de propriété et typiques du Morvan.

Indice général du prix de vente du bois

Le marché reste sur une bonne dynamique en France

L'indice général du prix de vente du bois sur pied en forêt, pour le premier semestre 2025, se stabilise globalement à un bon niveau. La demande en bois reste soutenue mais le volume mobilisé a été réduit en raison des conditions météorologiques difficiles des hivers 2023/2024 et 2024/2025. Une hausse de la demande confrontée à une baisse de l'approvisionnement entraîne mécaniquement un bon niveau des cours.



Gregory Sajdak © CNPF

Résineux

La vente résineuse ONF Bourgogne de mars dernier proposait une centaine d'articles pour un volume total de plus de 45 000 m³ de bois sur pied, dont plus de 30 000 m³ de **douglas**. Avec un pourcentage d'invendus en séance très faible et une moyenne de 3,8 offres par lot, la dynamique des marchés résineux, qui profitent de la reprise d'activité du secteur de la construction, reste bonne.

Cette vente proposait donc plus de 30 000 m³ de **douglas** : cette essence a retrouvé ses meilleurs niveaux de prix, avec une hausse significative en 2024. Le prix moyen de la vente s'est ainsi établi à 89 €/m³ pour un arbre de 1,4 m³ de volume unitaire moyen, contre 72 €/m³ en 2023.

Pour les pins, les 3 000 m³ de **pin noir** et 4 000 m³ de **pin sylvestre**, composés majoritairement de bois d'éclaircie, ont trouvé acquéreur dans une fourchette de prix allant de 28 à 51 € avec un prix moyen de 40€/m³ sur écorce pour un volume moyen de 0,6 m³.

Feuillus

Le marché du **chêne** est resté actif en France en 2024 et début 2025, tiré par la demande internationale plutôt orientée sur les bois de qualité ; les bois de second choix ont connu un net ralentissement. Au niveau national, la baisse des volumes mis en marché depuis 2 ans a contribué à maintenir les prix à 228€/m³ sur pied en moyenne. En région Bourgogne-Franche-Comté, le marché et les indicateurs sont plus moroses, notamment dans les secteurs de la construction et des débouchés qui en découlent : ameublement, parquet, menuiserie... Les bois à destination du merrain ont accusé un coup de frein, du fait de la crise viticole qui touche tous les pays producteurs dans le monde.

Le marché du **hêtre** reste stable autour de 50-55€/m³, essence souffrant toujours localement de dépérissements. La demande en **frêne** est forte à l'export alors que la ressource en bois sains diminue, les prix sur pied pouvant atteindre 100 à 130€/m³. Le **châtaignier** connaît une demande forte en France et en Europe du Sud (Italie et Portugal pour la charpente et la menuiserie), les prix moyens peuvent atteindre plus de 100€/m³.

En 2024, le prix moyen du **peuplier** en France a atteint 73€/m³ (volume unitaire moyen de 1,35 m³), contre 58€/m³ en 2023. Ce marché, fortement corrélé aux secteurs du bâtiment et de l'agroalimentaire, n'a pas suivi la conjoncture. La demande a été en hausse, principalement pour le déroulage. Le marché a fait ressortir une forte plus-value pour les bois élagués mais surtout pour certains clones appréciés pour leur qualité de déroulage.

Les faibles volumes proposés sur le marché, accentués par des difficultés importantes liées aux conditions climatiques pour exploiter les coupes depuis fin 2023, expliquent en partie la hausse des cours constatée. ■ Bruno Borde CNPF BFC

Prix moyens Douglas constatés à la vente ONF Bourgogne du 26 mars 2025 (Prix unitaire moyen sur pied du Douglas en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Prix au m ³ des lots vendus - 33 000 m ³
< 0.5 m ³	50 € (31 à 63)
0.5 à 1 m ³	82 € (70 à 100)
1 à 1.5 m ³	91 € (75 à 108)
1.5 à 2.5 m ³	103 € (90 à 119)
> 2.5 m ³	102 € (78 à 112)

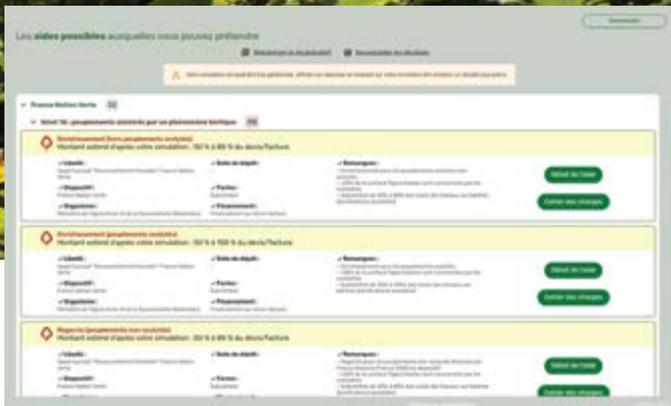
A noter un lot de **pin laricio de Corse** issu d'une troisième éclaircie (volume moyen de 0,86 m³), dans une forêt communale de la Nièvre, vendu 54 €/m³ sur écorce et sur pied.

Le marché de l'**épicéa vert** est actif, avec une demande soutenue et parfois compliquée à satisfaire. Directement liée à la raréfaction de la ressource du fait de l'épidémie de scolytes, cette baisse de volumes a contribué au maintien de niveaux de prix corrects malgré la conjoncture défavorable pour les sciages de bois résineux blancs.

Pour en savoir plus

Si vous souhaitez plus d'informations, le détail des prix des bois sur pied en forêt privée en France est consultable auprès de l'Observatoire économique de France Bois Forêt à l'adresse Internet suivante : <https://observatoire.franceboisforet.com>

Sylvain Gaudin ©CNPF



Un projet de renouvellement forestier ?

Face à une forêt de dispositifs,

le simulateur d'aides de Fransylva peut vous apporter une aide précieuse

Plus que jamais, le renouvellement forestier est à l'ordre du jour pour boiser, reboiser, favoriser la régénération, enrichir les parcelles, avec à l'esprit de défendre nos forêts durables en augmentant la résilience de nos forêts, confrontées aux changements climatiques. Chacun peut en observer les effets : dépérissements, attaques massives d'insectes ravageurs... Nombreux sont les forestiers qui se posent la question : comment procéder ?

1 - Identifier les besoins, les faiblesses et les risques de sa forêt

Comme les risques sont différents selon les sols, les expositions des parcelles, les peuplements actuels, l'altitude, la pluviométrie... il est conseillé de **se faire aider** par des spécialistes (ingénieurs et techniciens forestiers du CNPF (gratuit), experts, coopératives forestières, gestionnaires...) afin de bien caractériser les faiblesses de sa forêt et donc les actions éventuelles à lancer. En cas de petites surfaces, ne pas hésiter à se regrouper entre voisins pour bénéficier d'une visite du CNPF par exemple. Les réponses des ingénieurs et techniciens forestiers peuvent être dans le meilleur des cas de ne rien faire, dans d'autres cas favoriser la régénération naturelle d'essences adaptées. Par exemple favoriser les chênes sessiles par rapport aux chênes pédonculés et aux hêtres, deux essences menacées dans beaucoup de situations, ou bien enrichir localement avec des essences adaptées, de faire des travaux, (balivage par exemple) ou, dans les plus mauvaises situations : tout replanter, par exemple après un incendie, une tempête, ou après des attaques massives de scolytes. D'une manière générale, le

consensus scientifique rejoint le simple bon sens avec ce conseil : essayer de diversifier les essences ; autrement dit ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, mais cela doit être fait soigneusement.

2 - Besoin de financement : le simulateur d'aides

Compte tenu des temps longs de la croissance d'une forêt (dans l'essentiel des cas compter 40 à 150 ans pour avoir un arbre exploitable), le propriétaire travaille pour la génération de ses petits-enfants, voire de leurs descendants, très rarement pour la sienne ! De plus le renouvellement forestier est souvent coûteux : travaux de sélection des essences choisies, préparation des sols, achat de plants, de protections anti-cervidés, entretien des plantations les premières années... Face à l'importance des coûts prévisibles, beaucoup de propriétaires renoncent à se lancer. Or **il existe près de 200 dispositifs d'aide** mis en place par les administrations et collectivités, qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales voir européennes. Face à cette « forêt » de dispositifs, Fransylva a mis au point **un simulateur d'aides, gratuit**, accessible par Internet (voir lien ci-dessous), intuitif, mis à jour régulièrement, à la disposition de tous les forestiers, adhérents ou non de Fransylva. Il détaille les aides possibles, les cahiers des charges, les financements possibles (souvent importants) selon la commune et le type de travaux forestiers envisagé. C'est donc une aide précieuse à la décision pour le propriétaire forestier. ■

Gilles de Corson *Président de Fransylva Bourgogne*

Le simulateur d'aides de Fransylva est accessible à l'adresse suivante : <https://simulateur.fransylva.fr>

AGENDA

FORESTINNOV

La 3^e édition de ForestInnov, salon professionnel dédié aux innovations et services pour la forêt et la première transformation du bois, se tiendra au Palais des Congrès de Besançon les 19 et 20 novembre 2025. Près de 3 000 visiteurs sont attendus et une centaine d'exposants. Plus d'informations sur le site : forestinnovbyeuoforest.fr

PODCAST



Comment réaliser un projet de route forestière ? Le podcast *Sylvie* est parti à la rencontre de Jean-Christophe Reuter, responsable de l'antenne du Jura du CNPF BFC et spécialisé dans les projets de dessertes forestières. Au cours de cet épisode, vous aurez donc la possibilité d'en apprendre davantage sur ces infrastructures indispensables pour circuler en forêt et notamment le processus pour monter un tel projet. Retrouvez cet épisode sur le site : podcast.ausha.co/sylvie-podcast

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

Sandra Péroux, ingénieure dans le département du Doubs, a quitté ses fonctions au CNPF BFC pour rejoindre le CNPF Grand-Est. Son remplacement est en cours.

Sylvain Laplace, technicien forestier sur Pontarlier, est quant à lui parti vers d'autres horizons professionnels. Son remplacement est également en cours.

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 78 90 08 97
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivée.bourgogne@gmail.com

VOS PROCHAINES RÉUNIONS D'INFORMATION

Pour vous former, vous informer et débattre :
des réunions accessibles à tous...

N°	Date	Lieu	Réunions de juillet à décembre 2025	Animateur(s)
15	Mercredi 2 juillet	Champagnole (39)	Les résineux : connaissance et reconnaissance	J.C. Reuter
31	Mercredi 2 juillet	Servance (70)	Les limites de ma propriété : du cadastre aux nouvelles applications (géolocalisation, archives...)	F. Carry
18	Vendredi 4 juillet	Planchez (58)	La petite mécanisation au service des travaux sylvicoles	C. Turé
36	Vendredi 4 juillet	Saint-Marcel (71)	Réglementation forestière : nouveau SRGS, documents de gestion durable, réglementation des coupes	R. Lachèze
19	Vendredi 11 juillet	Glux-en-Glenne (58)	Contrats Natura 2000 : exemples	H. Servant
20	Vendredi 5 septembre	Montsauche-les-Settons (58)	Une plantation mélangée plus adaptée grâce au label Bas-Carbone	Q. Maréchal D. Chanteranne
39	Vendredi 12 septembre	Sud-Est 89	Les idées recues sur la qualité de nos chênes de plateaux calcaires	A. Friedmann
5	Judi 25 septembre	Chanceaux (21)	Les bornes forestières du moyen âge à nos jours	H. Servant
32	Judi 25 septembre	Ouest 70 ou Nord 90	Exploitation forestière : vente, réception de bois, cubage et qualité	E. Pinot
24	Vendredi 26 septembre	Azy-le-Vif (58)	Le martelage dans un mélange futaie-taillis en conversion vers la futaie irrégulière	J. Gaillard
10	Automne 2025	Grand'Combe-Châteleu (25)	Produire des gros bois résineux en 2025 dans le Haut-Doubs. Visite d'une scierie résineuse	CNPF 25
25	Judi 9 octobre	St-Bénin-d'Azy (58)	Utiliser les logiciels SIG pour cartographier sa forêt	J. Malassiné B. Doucet
33	Judi 9 octobre	Varogne (70)	La santé des forêts, où en est-on en Haute-Saône ?	D. Jolissaint (CA 70)
37	Vendredi 10 octobre	Sud 71	Douglas : adapter la sylviculture face au changement climatique	L.A. Lagneau B. Borde
16	Mercredi 15 octobre	Les Moussières (39)	Gestion sylvicole adaptée aux petites chouettes de montagne	F. Carena
23	Judi 23 octobre	Selongey (21)	Prise en compte du risque incendie	V. Benard
12	Vendredi 24 octobre	Vellefans (25)	Cubage et estimation des bois feuillus Visite d'une scierie feuillue	A. Béliard
7	Vendredi 5 décembre	Pays Seine-et-Tille (21)	Ma forêt souffre : comment évaluer son état sanitaire en hiver ?	A. Guerrier

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur notre site bourgognefranchecomte.cnpf.fr (disponibles 3-4 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire : vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Souhaite des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers
du (des) département(s) suivant(s) :

21 25 39 58 70 71 89 90